

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Chrétien, appuyé par M. Lang,—Que le Bill S-4, Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

Le Bill C-224, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada (N° 2), rapporté sans amendement par le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, est agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

Le Bill C-211, Loi prévoyant le versement d'allocations familiales, à l'égard des enfants, afin d'accroître le revenu des familles canadiennes ainsi que d'allocations spéciales afin de pourvoir au soin et à l'entretien d'autres enfants et modifiant en conséquence la Loi de l'impôt sur le revenu, rapporté avec des amendements par le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, est agréé à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-236, Loi prévoyant un moyen de préserver les approvisionnements de produits pétroliers au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada et modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

Le débat se poursuit;

(A quatre heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Avis de motions)

Du consentement unanime, les articles numéros 11, 33, 34 et 36 sont réservés.

M. Atkey, appuyé par M. Baker, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier la possibilité d'instituer un programme national de conservation des édifices et sites historiques ayant une valeur architecturale et n'ayant pas été altérés moyennant une aide financière qui serait accordée aux municipalités, aux sociétés historiques et à d'autres organisations sans but lucratif afin qu'elles puissent acquérir, restaurer et entretenir ces édifices et sites et les affecter aux mêmes usages publics ou privés qu'à l'origine, tout en les ouvrant

au public à intervalles réguliers.—(Avis de motion n° 37).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-233, Loi modifiant la Loi de 1972 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, la Loi de 1964 sur la révision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et la Loi de l'impôt sur le revenu.

#### Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

M. Whittaker en remplacement de M. MacKay sur la liste des membres du Comité permanent de l'agriculture.

#### États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement savoir:

Par M. Gray, membre du Conseil privé de la Reine,—Copies (en français et en anglais) de l'arrêté en conseil C.P. 1973-3658, en date du 27 novembre 1973, modifiant la Partie II de l'annexe de la Loi sur les produits dangereux, conformément à l'article 8(3) de ladite Loi, chapitre H-3, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/160G).

Par M. Marchand (Langelier), membre du Conseil privé de la Reine,—Copies (en français et en anglais) du budget d'établissement révisé d'Air Canada, pour l'année se terminant le 31 décembre 1973, conformément au paragraphe (2) de l'article 70 de la Loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que copie de l'arrêté en conseil C.P. 1973-3704, en date du 29 novembre 1973, approuvant ledit budget. (Textes français et anglais). (Document parlementaire n° 291-1/56B).

Par M. Turner (Ottawa-Carleton), membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport (en français et en anglais) du président de la Banque d'expansion industrielle, pour l'année terminée le 30 septembre 1973, ainsi que le rapport des vérificateurs, conformément à l'article 30(4) de la Loi sur la Banque d'expansion industrielle, chapitre I-9, S.R.C., 1970. (Document parlementaire n° 291-1/162A).

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.